

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1618

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1618**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le territoire de la Métropole de Lyon a été particulièrement marqué par les développements du 2^{ème} conflit mondial qui ont valu à la Ville de Lyon le titre de Capitale de la résistance. De nombreux lieux portent la mémoire des victimes de la barbarie nazie et rappellent, par des monuments ou des stèles, leur destin tragique. La mémoire du passé est un socle indispensable pour une meilleure construction de la société d'aujourd'hui et de demain. Il est nécessaire de tirer les leçons du passé et tout aussi primordial de rendre hommage aux grandes femmes, grands hommes et grandes réalisations collectives qui ont façonné notre histoire. C'est le préalable pour faire société commune.

En 2018, une association a été créée afin de porter le projet d'édification d'un mémorial de la Shoah sur la Ville de Lyon, qui est l'objet d'une démarche citoyenne et non-communautariste. Cette association rassemble des acteurs locaux, des personnalités de la société civile, des représentants de rescapés des camps d'extermination, l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, l'association des Fils et Filles des déportés Juifs de France, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) Auvergne-Rhône-Alpes. L'association a pour objet d'ériger sur le territoire de la Ville de Lyon un monument aux victimes de la Shoah en assurant la collecte des fonds nécessaires et en conduisant sa réalisation.

II - Projet

"Vigie à l'adresse des passants et des générations futures", le futur mémorial de la Shoah, sera implanté sur la place Carnot, dans le 2ème arrondissement de Lyon.

Le choix de la place Carnot, espace public majeur consacré à la République, en raison de la statue qui s'y trouve, et témoin des grandes tragédies du XX^{ème} siècle par la gare de Perrache (départ des poilus de 14-18, déportations de 39-45, etc.) s'est avéré particulièrement pertinent pour accueillir ce mémorial. La fonction mémorielle de cette place dans la cité existe déjà par la présence du monument *La voie sacrée* relatif à la guerre de 14-18 et de la stèle à la mémoire des enfants d'Izieu, au cœur de la place.

L'emplacement choisi se situe en lieu et place de la statue *Allégorie de la Ville de Lyon*, dans la perspective de la rue du Général Plessier, à l'ouest de la place Carnot. Actuellement dans un état de conservation dégradé, cette statue sera déplacée par les services de la Ville de Lyon.

Cet espace relevant du domaine public métropolitain, l'association conventionnera avec la Métropole pour son occupation et pour l'implantation du mémorial, qui restera propriété de l'association.

Pour réaliser le futur mémorial de la Shoah, un concours sera lancé par l'association, sous la forme d'un appel à projets. Après avis d'un comité technique chargé d'étudier la recevabilité des projets, un jury composé, notamment, de professionnels et d'un Architecte des bâtiments de France, sélectionnera le projet répondant au mieux au cahier des charges et aux exigences tant artistiques que symboliques.

Il s'agira d'une œuvre d'art significative, d'une certaine ampleur, propre à retenir l'œil du passant et à l'interpeller. Elle sera gravée d'une inscription à la mémoire des 6 millions de victimes juives, dont 1,5 million d'enfants, et dont plus de 6 000 victimes venaient de la région.

III - Plan de financement et calendrier prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, estimée à 400 000 € toutes dépenses confondues, se décompose de la manière suivante :

Région Auvergne-Rhône-Alpes	150 000 €
Métropole	75 000 €
Ville de Lyon	75 000 €
autres financeurs (Consistoire juif régional, Fondation pour la mémoire de la Shoah) dons de particuliers	100 000 €
Total	400 000 €

Le calendrier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

- début 2023 : lancement du concours sous forme d'appel à projets par l'association,
- octobre 2023 : sélection de 5 projets,
- novembre 2023-janvier 2024 : consultation,
- mars 2024 : jury final,
- été 2024 : installation du monument.

Il est donc proposé de participer financièrement à l'édification de ce mémorial par l'attribution d'une subvention d'investissement de 75 000 €. Une convention attributive de cette subvention sera conclue entre la Métropole et l'association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon. Elle définira, notamment, les conditions d'utilisation et de versement de celle-ci.

En complément, et pour permettre d'accueillir ce monument commémoratif, la Métropole prendra à sa charge la remise en état et la préparation du terrain après la dépose de la statue allégorique de la Ville de Lyon.

Il est donc proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 75 000 € TTC pour le projet de mémorial de la Shoah et d'attribuer une subvention d'un montant équivalent au profit de l'Association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon, dans ce but précis ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le principe de soutien de la Métropole à l'édification du mémorial de la Shoah à Lyon,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 75 000 € au profit de l'Association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et l'Association pour l'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme Statuaire et mémorial dans l'espace public, pour un montant de total de 75 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 000 € en 2023,
- 50 000 € en 2024,

sur l'opération n° OP33O7084.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 525 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 204 pour un montant de 75 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-302480-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
